



REVUE LES TISONS

Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Revue en ligne : <https://www.revuelestisons.bf>

p-ISSN: 2756-7532

e-ISSN: 2756-7524

Numéro spécial 1, janvier 2024

Revue LES TISSONS, Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la
Société (RISHS) – Numéro spécial 1, janvier 2024
p-ISSN : 2756-7532 ; e-ISSN : 2756-7524

Revue LES TISONS, Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la
Société (RISHS) – Numéro spécial 1, janvier 2024
p-ISSN : 2756-7532 ; e-ISSN : 2756-7524

REVUE LES TISONS

Revue LES TISSONS, Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la
Société (RISHS) – Numéro spécial 1, janvier 2024
p-ISSN : 2756-7532 ; e-ISSN : 2756-7524

Revue LES TISONS, Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la
Société (RISHS) – Numéro spécial 1, janvier 2024
p-ISSN : 2756-7532 ; e-ISSN : 2756-7524



REVUE LES TISONS

Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)



Revue indexée par
ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org
<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Revue en ligne : <https://www.revuelestisons.bf>

Éditions LES TISONS

Arrond. 5, Sect. 22, Av. Toguiyeni

Revue LES TISSONS, Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la
Société (RISHS) – Numéro spécial 1, janvier 2024
p-ISSN : 2756-7532 ; e-ISSN : 2756-7524

p-ISSN: 2756-7532; e-ISSN: 2756-7524
<http://esjindex.org/search.php?id=6845>
<http://www.revuelestisons.bf>
lestisons@revuelestisons.bf
S/C Université Joseph KI-ZERBO
BV 30053 OUAGA 1200 Logements
10020 OUAGADOUGOU - Burkina Faso
(+226) 66006650/70104853

PRÉSENTATION ET POLITIQUE ÉDITORIALE

Sous l'impulsion de M. Fatié OUATTARA, Professeur titulaire de philosophie à l'Université Joseph KI-ZERBO, et avec la collaboration d'Enseignants-Chercheurs et Chercheurs qui sont, soit membres du Centre d'Études sur les Philosophies, les Sociétés et les Savoirs (CEPHISS), soit membres du Laboratoire de philosophie (LAPHI), une nouvelle revue vient d'être fondée à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le nom de « Revue LES TISONS ».

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, la Revue LES TISONS vise à contribuer à la diffusion de théories, de connaissances et de pratiques professionnelles inspirées par des travaux de recherche scientifique. En effet, comme le signifie le Larousse, un tison est un « morceau de bois brûlé en partie et encore en ignition ».

De façon symbolique, la Revue LES TISONS est créée pour mettre ensemble des tisons, pour rassembler les chercheurs, les auteurs et les idées innovantes, pour contribuer au progrès de la recherche scientifique, pour continuer à entretenir la flamme de la connaissance, afin que sa lumière illumine davantage les consciences, éclaire les ténèbres, chasse l'ignorance et combatte l'obscurantisme à travers le monde.

Dans les sociétés traditionnelles, au clair de lune et pendant les périodes de froid, les gens du village se rassemblaient autour du feu nourri des tisons : ils se voient, ils se reconnaissent à l'occasion ; ils échangent pour résoudre des problèmes ; ils discutent pour voir ensemble plus loin, pour sonder l'avenir et pour prospecter un meilleur avenir des sociétés. Chacun doit, pour ce faire, apporter des tisons pour entretenir le feu commun, qui ne doit pas s'éteindre.

La Revue LES TISONS est en cela pluridisciplinaire, l'objectif fondamental étant de contribuer à la fabrique des concepts, au renouvellement des savoirs, en d'autres mots, à la construction des connaissances dans différentes disciplines et divers domaines de la science. Elle fait alors la promotion de l'interdisciplinarité, c'est-à-dire de l'inclusion dans la diversité à travers diverses approches méthodologiques des problèmes des sociétés.

Semestrielle (juin, décembre), thématique au besoin pour les numéros spécifiques, la Revue LES TISONS publie en français et en

anglais des articles inédits, originaux, des résultats de travaux pratiques ou empiriques, ainsi que des mélanges et des comptes rendus d'ouvrages dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société : **Anthropologie, Communication, Droit, Économie, Environnement, Géographie, Histoire, Lettres modernes, Linguistique, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Sciences de l'environnement, Sciences politiques, Sciences de gestion, Sciences de la population, etc.**

Peuvent publier dans la Revue LES TISONS, les Chercheurs, les Enseignants-Chercheurs et les doctorants dont les travaux de recherche s'inscrivent dans ses objectifs, thématiques et axes.

La Revue LES TISONS comprend une Direction de publication, un Secrétariat de rédaction, un Comité scientifique et un Comité de lecture qui assurent l'évaluation en double aveugle et la validation des textes qui lui sont soumis en version électronique pour être publiés (en ligne et papier).

MODE DE SOUMISSION ET DE PAIEMENT

La soumission des articles se fait à travers le mail suivant : lestisons@revuelestisons.bf.

L'évaluation et la publication de l'article sont conditionnées au paiement de la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA, en raison de vingt mille (20.000) francs CFA de frais d'instruction et trente mille (30.000) francs CFA de frais de publication. Le paiement desdits frais peut se faire par Orange money (00226.66.00.66.50, identifié au nom de OUATTARA Fatié), par Western Union ou par Money Gram.

CONSIDÉRATION ÉTHIQUE

Les contenus des articles soumis et publiés (en ligne et en papier) par la Revue LES TISONS n'engagent que leurs auteurs qui cèdent leurs droits d'auteur à la revue.

NORMES ÉDITORIALES

Les textes soumis à la Revue LES TISONS doivent avoir été écrits selon les NORMES CAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^e session des CCI.

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (ex : 1. ; 1.1.; 1.2; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3.; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées);
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du

groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas

où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

L'article doit être écrit en format « Word », police « Times New Roman », Taille « 12 pts », Interligne « simple », positionnement « justifié », marges « 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ». La longueur de l'article doit varier entre 30.000 et 50.000 signes (espaces et caractères compris). Le titre de l'article (15 mots maxi, taille 14 pts, gras) doit être écrit (français, traduit en anglais, vice-versa).

Le(s) Prénom(s) sont écrits en lettres minuscules et le(s) Nom(s) en lettres majuscules suivis du mail de l'auteur ou de chaque auteur (le tout en taille 12 pts, non en gras).

Le résumé (250 mots maximales, taille 12 pts) de l'article et les mots clés (05) doivent être écrits et traduits en français/anglais. La taille de l'article varie entre 15 et 25 pages maximales.

DIRECTION DE PUBLICATION

Directeur : Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Directeur adjoint : Dr Moussa COULIBALY, Assistant, Économiste,
Université Nazi Boni (Burkina Faso)

RESPONSABLE DES FINANCES

Mme Fati IDOGO, Agent des Services administratifs et financiers,
UFR/SH, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Secrétaire : Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe,
Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Membres : Dr Abdoul Azize SODORÉ, MC, Géographe, Université
Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Beli Alexis NÉBIÉ,
Assistant, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina
Faso); Dr Boubié BAZIÉ, MA, Historien, Université Joseph KI-
ZERBO (Burkina Faso); Dr Édith DAH, MA, Philosophe,
Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Mathieu Beli
DAÏLA, MA, Linguiste, Université de Dédougou (Burkina Faso); Dr
Paul-Marie MOYENGA, MA, Sociologue, Université Joseph KI-
ZERBO (Burkina Faso); Dr Sampala Fati BALIMA, MC, Politiste,
Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); M. Jean Baptiste
PODA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO
(Burkina Faso); M. Lazard T. OUÉDRAOGO, Doctorant en
Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M.
Mahamat OUATTARA, Doctorant en Philosophie, Université
Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Saïdou BARRY, Doctorant
en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).

COMITÉ DE LECTURE

Dr Abdoul Karim SAÏDOU, MC, Politiste, Université Thomas
SANKARA (Burkina Faso); Dr Aimé D. M. KOUDBILA, MA,
Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr M.
Alice SOMÉ/SOMDA, MR, Philosophe, Institut des Sciences des
Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Awa OUOBA, MC,

Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Bouraïman ZONGO, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Calixte KABORÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Cheick Bobodo OUÉDRAOGO, MC, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Clotaire Alexis BASSOLÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Damien DAMIBA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Dimitri Régis BALIMA, MC, Communicologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Donatien DAYOYOUROU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Edwige DEMBÉLÉ, MA, Économiste, Université NAZI BONI (Burkina Faso); Dr Étienne KOLA, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Évariste R. BAMBARA, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Ézaïe NANA, IR, Sociologue, INSS/CNRST (Burkina Faso); Dr Fernand OUÉDRAOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Gaoussou OUÉDRAOGO, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Gauthier YÉ, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Georges ROUAMBA, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Hamado KABORÉ, CR, Historien, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Hamado OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Hamado Joël OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Isidore YANOGO, MC, Géographe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Issaka YAMÉOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Jean-Baptiste P. COULIBALY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Jérémie ROUAMBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Kalifa DRABO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Kassem Salam SOURWEIMA, MC, Politiste, Université Thomas

SANKARA (Burkina Faso); Dr Kizito Tioro KOUSSÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Landry COULIBALY, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Lassané YAMÉOGO, MA, Communicologue, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Lassina SIMPORÉ, MC, Archéologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Léon SAMPANA, MC, Politiste, Université Nazi BONI (Burkina Faso); Dr Léonce KY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Madeleine WAYAK PAMBÉ, MC, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Magloire É. YOGO, MA, Sciences de l'éducation, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Moussa DIALLO, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ (Burkina Faso); Dr Narcisse Taladi YONLI, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Ollo Pépin HIEN, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Pascal BONKOUNGOU, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Paul-Marie BAYAMA, MC, Philosophe, ENS de Koudougou (Burkina Faso); Dr R. Ulysse Emmanuel OUÉDRAOGO, MA, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Rasmata BAKYONO/NABALOU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Relwendé DJIGUEMDÉ, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso); Dr Rodrigue BONANÉ, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Rodrigue SAWADOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Roger ZERBO, MR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Serge SAMANDOULGOU, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso); Dr Souleymane SAWADOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Stanislas SAWADOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-

ZERBO (Burkina Faso); Dr Tongnoma ZONGO, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Yacouba BANWORO, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Zakaria SORÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Zoubere DIALLA, MA, Sociologue, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso).

COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Pr Abdoulaye SOMA, PT, Constitutionnaliste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Pr Abdramane SOURA, PT, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Abou NAPON, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Aklesso ADJI, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo); Pr Alain Casimir ZONGO, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso)

Pr Alkassoum MAÏGA, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Amadé BADINI, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Pr Augustin LOADA, PT, Politiste, Université Saint Thomas d'Aquin (Burkina Faso); Pr Augustin PALÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUÉDRAOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Bernard KABORÉ, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Bilina BALLONG, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo); Pr Bouma F. BATIONO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Cyrille KONÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Cyrille SEMDÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr David Musa SORO, PT, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Pr Edmond Yao KOUASSI, PT, Philosophe, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire); Pr Emmanuel M. HEMA, PT, Écologue, Université de Dédougou (Burkina Faso); Pr Emmanuel

Malolo DISSAKÈ, PT, Philosophe, Université de Douala (Cameroun); Pr Eustache R. K. ADANHOUNME, PT, Philosophe, Université Abomey Calavi (Benin); Pr Fabienne LELOUP, Sociologue, Université Catholique de Louvain-Mons (Belgique); Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Foé NKOLO, PT, Philosophe, Université Yahoundé I (Cameroun); Pr Frédéric MOENS, Communicologue, IHECS, Bruxelles (Belgique); Pr Gabin KORBÉOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Georges ZONGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Hamidou Talibi MOUSSA, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Pr Issiaka MANDÉ, PT, Historien, Université du Québec à Montréal (Canada); Pr Jacques NANEMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Jean-François DUPEYRON, PT, Philosophe, Université de Bordeaux (France); Pr Jean-Marie DIPAMA, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Jean-Claude KALUBI-LUKUSA, PT, Sociologue, Université de Sherbrooke (Canada); Pr Jean-Pierre POURTOIS, PT, Psychopédagogue, Université de Mons (Belgique); Pr Lassane YAMÉOGO, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Léon MATANGILA MUSADILA, PT, Philosophe, Université de Kinshasa (RD Congo); Pr Léopold Bawala BADOLO, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Ludovic KIBORA, DR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Pr Magloire SOMÉ, PT, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Mahamadé SAVADOGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Mamadou L. SANOGO, DR, Linguiste, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Pr Moukaila Abdo Laouali SERKI, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Pr Pierre G. NAKOULIMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Ramane KABORÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Sébastien YUGBARÉ, PT, Psychologue,

Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Amadou TRAORÉ, MC, Sociologue, Université de Ségou (Mali); Dr Décaïrd KOUADIO KOFFI, MC, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Dr Djédou Martin AMALAMA, MC, Sociologue, Université de Korhogo (Côte d'Ivoire); Dr Emmanuel YAOU, MA, Sociologue, Université de Kara (Togo); Dr Gérard AMOUGOU, MC, Socio-politiste, Université de Yaoundé II (Cameroun); Dr Ibrahim KONÉ, MA, Philosophe, Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire); Dr Idi BOUKAR, A, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Dr Idrissa S. TRAORÉ, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali); Dr Issouf BINATÉ, MC, Historien, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire); Dr Jean-François PETIT, MC HDR, Philosophe, Institut catholique de Paris (France); Dr Landry Roland KOUDOU, MC, Philosophe, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Dr Mouhamoudou El Hady BA, MC, Sociologue, Université Cheick Anta Diop (Sénégal); Dr Mamadou Bassirou TANGARA, MC, Économiste, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali); Dr N'golo Aboudou SORO, MC, Lettres modernes, Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire); Dr Oumar DIA, MC, Philosophe, Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal); Dr Pierre-Étienne VANDAMME, Philosophe, Université Catholique de Louvain (Belgique); Dr Raphael KONÉ, Ph. D, Historien, Université Cergy de Pontoise – EA7517 (France); Dr Samuel RENIER, MC, Sciences de l'éducation, Université de Tours – EA7505 EES (France); Dr Tiéfing SISSOKO, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali).

Table des matières

Un regard sociologique de l'insécurité urbaine au Mali depuis 2020 : les cas Bamako et Ségou ... Amadou TRAORÉ.....	15
Le retard académique à l'université de Dédougou : analyse des déterminants et des stratégies de résorption ... Koug-Nongom BONKOUNGOU, Zouanso SOULAMA/COULIBALY, Marcel ZERBO	47
Baruch Spinoza, éthicien de la réconciliation ... Siaka KONÉ.....	75
L'esclave féminin dans la société Baoulé précoloniale : de la servitude au statut d'épouse ... Kouassi Serge KOFFI.....	95
Genre et foncier urbain : l'accès des femmes à la propriété foncière et à l'investissement immobilier dans la ville de Ouagadougou ... Kis-Wend-Sida Romaine KONSEIGA, Yisso Fidèle BACYÉ	109
Paulin Hountondji, universaliste par conviction, relativiste par compréhension ... AGBO Béatrice Afiavi, BOSSOUSSI AGBANNINHIN Sètondji Paterné.....	135
Vulnérabilité climatique et résilience des éleveurs agro-pastoraux de la zone sylvopastorale : cas de Bisnabé Gandé, région de Louga, Sénégal ... Geneviève DIONE, Aliou BALDÉ, Coly MBALLO	157
Orientation, formation et emploi des adolescent(e)s scolarisé(e)s dans l'enseignement secondaire au Bénin : les déterminants liés au sexe ... Magloire Fortuné Landry AITCHEDJI.....	177
L'enseignement/apprentissage de la discipline Français par la radio au Burkina Faso : pratiques actuelles et perspectives ... Arnaud OUÉDRAOGO.....	205
Utilisation des pesticides dans la cacaoculture et risques sanitaires associés chez les producteurs du canton Zebouo Nord à Daloa ...	

Abel Affouda ADJET, François Yao KOUAKOU, Albert Kouakou YAO	225
Le discours révolutionnaire et religieux dans Les Misérables de Victor Hugo : configurations éthotiques et pragmatiques ... Jacques BARRO	251
Migrations, peuplement et subsistance identitaire en Guinée du XI ^{ème} au XX ^{ème} siècles ... Mamady BAMBA, Fodé Bangaly KEITA, Abdoulaye FOFANA	281
Intérêts socio-économiques du Tamarinier noir (<i>dialium guineense willd</i>) dans les terroirs villageois de Kartiack et de Dianki (region de Ziguinchor) ... Babacar FAYE, Virginie Ndébane MADIOUNE, Ngoné Wagane FAYE	305
La résurgence du mot d'ordre « Produire et consommer burkinabè » au Burkina Faso : souvenir révolutionnaire, réactualisation et réappropriation politiques ... Kakiswendépoulmdé Marcel Marie Anselme LALSAGA.....	341
Les limites des cours de soutien extrascolaire dans la dynamique des apprentissages scolaires des disciplines scientifiques au Burkina Faso ... Wendyam ILBOUDO, Innocent KIEMDÉ, Jean-Marie OUEDRAOGO.....	379
Motivation pour l'apprentissage de l'anglais et réussite scolaire : cas des élèves en génie civil du lycée de la jeunesse de Ouagadougou ... Fernand OUEDRAOGO, Sékou Oumar Tidiane TRAORE	403
Effets de la pratique des Activités Physiques et Sportives (APS) sur le développement des habiletés cognitives des élèves de la ville de Ouagadougou ... Boulagnin Pierre N'DO, Brigitte NANA, Koffi Pierrot KOFFI,	443
La morphologie verbale en koromfe, variante d'Arbinda ... Inoussa GUIRE	459

Les nouveaux parlars urbains : approche sociolinguistique ... Palé Sié Innocent Romain YOUL	495
Éducation environnementale : implémentation du tri des déchets plastiques en classe de première au Burkina Faso ... Issa ZONGO, Moussa BOUGOUMA, Cécile MOUCHERON.....	515
De la crise de la gouvernance forestière à une dynamique de régulation intégrée : cas de la forêt classée de Gonsé, commune rurale de Saaba ... Ezaï NANA.....	545
L'évolution des représentations diplomatiques du Burkina Faso à l'étranger (1960-2014) ... Salif KIENDREBEOGO.....	565
Médecine traditionnelle dans le soudan occidental et mutation médicale en occident chrétien au Moyen-Âge ... Konan Kouassi Parfait BORIS.....	595
Problématique de la participation des jeunes au Tchad... Tchago NDIKWÉ, Dieudonné VAÏDJIKÉ, Melissa WOUTENE	611



**De la crise de la gouvernance forestière à une
dynamique de régulation intégrée : cas de la forêt
classée de Gonsé, commune rurale de Saaba**

*From the crisis of forest governance to a dynamic of
integrated regulation: case of the classified forest of
Gonsé, rural commune of Saaba*

NANA Ezaï

Attaché de recherche, INSS/CNRST

Article disponible en ligne : <https://www.revuestisons.bf>

Pour citer cet article

NANA Ezaï, 2024, « De la crise de la gouvernance forestière à une dynamique de régulation intégrée : cas de la forêt classée de Gonsé, commune rurale de Saaba », *Revue LES TISONS/RISHS*, Numéro spécial 1, janvier, p. 545-564.

Résumé : La gouvernance forestière au Burkina Faso est prise entre les exigences des défis environnementaux et la participation des populations. La forêt classée de Gonsé s'illustre à cet égard comme une des ressources naturelles où la demande de participation reste incisive. De l'observation du terrain, on s'aperçoit que les normes édictées dans la gouvernance de la forêt de Gonsé ne sont pas respectées. Il existe des pratiques dans et aux alentours de la forêt qui sont en contradiction avec les normes édictées dans le processus de sa classification. Cela est dû au fait que la forêt est toujours une ressource discutée. Sa dégradation est poussée et les différentes interventions qu'elle a connues ont comporté en elles-mêmes les gènes de sa propre destruction. Depuis sa première classification par les colons en 1953 jusqu'à nos jours en passant par sa requalification en 2008 par l'Etat burkinabè, elle demeure une ressource aux mains de l'Etat. La non implication des populations riveraines dans la gestion de la forêt induit une querelle de légitimité entre les différents acteurs.

Mots-clés : gouvernance forestière, pluralisme juridique, gestion participative, participation, légitimité.

Abstract: *Forest governance in Burkina Faso is caught between the demands of environmental challenges and the participation of populations. The Gonsé classified forest stands out in this regard as one of the natural resources where the demand for participation remains incisive. From field observation, we see that the standards set out in the governance of the Gonsé forest are not respected. There are practices in and around the forest which are in contradiction with the standards set out in the process of its classification. This is because the forest is still a debated resource. Its degradation is extensive and the various interventions it has undergone have contained within themselves the genes of its own destruction. From its first classification by the settlers in 1953 to the present day, including its requalification in 2008 by the Burkinabè State, it remains a resource in the hands of the State. The non-involvement of local populations in forest management leads to a dispute over legitimacy between the different actors.*

Keywords: *forest governance, legal pluralism, participatory management, participation, legitimacy.*

Introduction

La question de l'environnement a été depuis toujours une problématique centrale pour les communautés, cela, parce que leur survie en dépend. En effet, les sociétés ont toujours eu une sensibilité vis-à-vis du milieu qui les entourait. Cette sensibilité se traduisait par la volonté de domination et de contrôle mais aussi de préservation et de conservation de l'environnement. Cette volonté affichée trouve un écho favorable dans l'espace monde et les initiatives en faveur de la préservation de l'environnement se démultiplient. Dans la plupart des pays, il existe des communautés qui ont établi des systèmes coutumiers de gestion des plans d'eau, des forêts, des terres agricoles, etc. Ces initiatives communautaires réussissent souvent à conjuguer *harmonieusement* l'équité et la justice sociale, l'efficacité, la durabilité et la conservation de la biodiversité. Pourtant elles sont les grands oubliées des politiques publiques en matière de gouvernance environnementale. L'État moderne qui a hérité de la gestion des ressources naturelles des mains de l'autorité coloniale a continué dans le même sens, consacrant ainsi le monopole de l'État sur les ressources forestières sans pour autant avoir les moyens de la gestion.

Dans cette logique, l'enjeu reste la négociation d'un processus transactionnel comme recours pour parvenir à une sorte de compromis opératoire qui puisse permettre d'atteindre la gestion durable des ressources naturelles dans un contexte de modernité. Du point de vue de P.M. Moyenga et E. Nana (2023) la fécondité d'une perspective de recherche orientée vers l'examen des mécanismes d'articulation entre normes traditionnelles et normes législatives tient aux effets induits du pluralisme juridique sur la sécurisation foncière. La forêt de Gonsé est une ressource partagée non seulement entre treize (13) villages gravitant aux alentours, mais aussi entre une diversité d'acteurs, légaux ou non qui se définissent comme légitimes à agir sur la forêt.

Les conflits qui naissent autour de son appropriation en tant que ressource, de son exploitation ou de l'interdiction de son exploitation met en évidence des acteurs avec leurs enjeux, leurs stratégies et leurs logiques. La forêt classée de Gonsé devenu une arène locale de luttes sociales, de contradictions, de conflits, de revendications, de concertations et de négociations, un espace public de communication et de production de règles progressives en fonction des problèmes du moment. Les conflits d'intérêts autour de la forêt, les formes de négociation en œuvre et les solutions les plus courantes et les plus recherchées par les acteurs restent des éléments de compréhension afin de rendre compte de la réalité sociale du milieu.

L'intérêt de cette production est d'éclairer une problématique au cœur du pluralisme juridique à partir d'une expérience concrète de terrain, mettant ainsi en exergue les difficultés majeures de mise en œuvre qui en découlent et les défis d'une action publique fortement influencée par les mobilisations scientifiques et les injonctions supranationales.

1. Méthodologie

Parce qu'il faut aller « au centre où se cache l'objet de la recherche et qu'il faut le dévoiler et mettre en lumière » (J.-M. Ela, 2001, p. 21). Dans le cadre de cette recherche, nous avons fait le choix d'une méthode qualitative. En effet, comme nous l'enseigne M. Lessart-Herbert et al (1996), la plupart des chercheurs en sciences sociales connaissent l'intérêt des recherches qualitatives qui visent la compréhension des situations en se fondant non seulement sur l'interprétation du chercheur, mais surtout sur l'interprétation des personnes qui vivent les situations faisant objet de l'étude. Ainsi, Sous l'angle méthodologique, ce travail constitue une analyse de politique publique. Les éléments d'analyse sont constitués par les dispositions juridiques et réglementaires en matière foncière

contenues dans diverses sources documentaires comme les textes de lois.

Cette analyse est complétée par des données primaires collectées au moyen d'entretiens semi-directifs auprès d'acteurs fonciers divers (responsables coutumiers en charge du foncier, représentants d'organisations professionnelles agricoles, conseillers municipaux, conseil villageois de développement, services techniques centraux et déconcentrés chargés des questions forestières et environnementales).

De façon pratique, la commune compte vingt-sept (27) villages au total. Sur les vingt-sept villages que compte la commune rurale de Saaba, treize (13) villages riverains revendiquent la propriété de l'emprise foncière de la forêt de Gonsé. Ainsi, dans la constitution de l'échantillon, nous avons opté de considérer l'ensemble de ces treize villages. C'est donc le choix de l'exhaustivité qui a été opéré à ce niveau.

À l'intérieur de chacun de ces treize villages, le choix raisonné a été opéré comme technique pour atteindre les catégories d'acteurs souhaitées. Par village, des focus groups ont été réalisés au nombre de vingt-six et en marge de ces focus group, des entretiens individuels ont été réalisés au nombre de vingt-huit dans le souci d'approfondir des thématiques ou des situations particulières.

2. Résultats

Dans le registre de la gouvernance environnementale, notamment en lien avec la gestion des forêts, deux registres de normes coexistent, s'affrontent et souvent se confrontent sans pour autant donner un résultat satisfaisant pour une gestion durable de ces ressources au bénéfice des populations. La forêt classée de Gonsé n'échappe pas à cette réalité des faits. Il y a la loi des ancêtres, fondée sur la légitimité qui constitue le registre de référence des

populations en milieu rural d'un côté, et de l'autre, il y a la loi de l'État fondée sur le registre de la légalité.

Cette situation induit un comportement stratégique au niveau des différents acteurs dans l'arène. En effet, avec le recours stratégique des acteurs à l'une ou à l'autre source de régulation, on assiste à l'émergence d'un système foncier local inopérant dans la garantie des droits (P.-M. Moyenga, 2015). Bien entendu avec la terre comme substrat qui supporte toutes les activités en milieu rural.

2.1. La crise de la légitimité au cœur de la gestion de la ressource forestière

Dans le registre de la gouvernance environnementale, l'outil privilégié par l'État pour asseoir son contrôle sur les ressources est la législation. L'État part du principe que dans une république, c'est la loi qui doit gouverner la vie des différentes structures, de même que le rapport des humains aux ressources naturelles. Mais la réalité de la plupart des États africains est l'existence d'un pluralisme juridique qui se caractérise par la cohabitation de diverses normes. Ainsi, à côté de ces règles de l'État matérialisées par l'instrument législatif, se trouvent les pratiques des populations dont la maîtrise foncière abrite les ressources. Ces normes pratiques se heurtent le plus souvent à celles édictées par les institutions modernes. Les pratiques qui ont précédé les normes étatiques ont traversé le temps et existent toujours.

Dans cette confrontation, c'est le manque de légitimité qui affecte les capacités d'action de l'État. La raideur qui catégorise la loi semble constituer la pierre d'achoppement de la collaboration. Pour le chef du village de Badnogo 1, les restrictions liées à l'accès à la forêt sont plus rigides maintenant que de par le passé. Il affirme en effet que :

Nous n'avions pas de rapport difficile avec le colon pendant qu'il tenait la forêt. Aujourd'hui, c'est compliqué d'entrer dans la forêt et prélever quelque chose sans voir un forestier te menacer ou bien même te sanctionner. Avant, il y avait des pratiques

traditionnelles qui se faisaient pour la protection de la forêt et de ses populations, mais c'était avec l'accord du Naaba Gampéla, c'est lui le *weog-Naaba* s'il refuse et ne donne pas son accord, l'activité ne connaîtra pas de succès. Y compris ce que vous voulez entreprendre dans la forêt. Et quand on veut entreprendre toute démarche, c'est au chef du *weogo*^{551q} on demande l'accord pour la réussite de l'activité et une fois que son accord est donné, la réussite de l'activité reste garantie et Dieu ne peut qu'agréer. Mais si d'aventure, il n'est pas informé, si quelque chose de mal se passait, vous ne pourrez plus bénéficier de sa clémence. Voici comment notre société fonctionne et jusqu'aujourd'hui c'est ainsi (entretien chef du village de Badnogo1, 14/05/ 2019).

Il ressort de cet entretien que sous l'administration coloniale, les populations avaient un rapport étroit avec la forêt et qu'elles pouvaient faire leurs rites. Il existait un respect de l'administration coloniale vis-à-vis des coutumiers. Le fait pour l'administration coloniale d'autoriser les coutumiers à continuer leurs pratiques coutumières est un signe de considération et de respect. Cela donne le sentiment aux coutumiers d'être considérés qui en retour, travaillent à donner de la légitimité aux actes posés.

En permettant aux acteurs coutumiers de continuer à pratiquer leur traditions (*roog-miki*), les autorités coloniales avaient assuré une bonne entente avec les populations. Cependant, avec les indépendances, cette possibilité a évolué. En effet, la forêt de Gonsé a été mise dans une gestion institutionnelle inspirée par l'Etat jacobin. Ainsi, il a été créé un service technique dont la mission est d'assurer une gestion efficace de la forêt. Dans cette démarche, les normes locales de même que les acteurs traditionnels n'ont pas été impliquées. Cela crée des tensions et fait naître des stratégies de contournement dans le respect des règles édictées par le service technique. C'est ainsi que de l'observation des faits, plusieurs facteurs ressortent comme des pratiques qui menacent la ressource.

Ces pratiques sont essentiellement des attitudes des populations riveraines qu'on peut considérer comme des actes de défiance face à un acteur qui veut gérer la forêt sans impliquer ses « propriétaires ».

Cette situation dénote d'une crise de légitimité, qui se justifie en partie par le fait que les populations ne se sentent plus partie prenante du type de gouvernance mis en œuvre. On peut également relever l'existence d'une course à l'accès des ressources dans laquelle les populations ne comptent pas laisser à l'État, le monopole de la gestion de la forêt.

2.2. La légitimation des droits d'accès des populations à la ressource

Les problèmes liés à la gouvernance de la ressource forestière trouvent en partie leur justification dans l'appropriation de la notion du bien public que les populations n'ont pas encore intégrée. C'est l'État qui en est le principal propriétaire et qui décide. Dans ce sens, l'État est perçu par les communautés comme étant celui qui dicte sa loi sur une ressource sensée être une ressource commune. Cette situation renforce chez les populations le sentiment d'être mises à l'écart dans la gestion de leur environnement. Les populations se sentent méfiantes vis-à-vis de l'État qu'elles classent parmi les leurs ennemis, qui les privent des moyens de subsistance. Ce sentiment d'être exploité qui a débouché sur la défiance a été construit et entretenu par la démarche de l'État dans sa volonté de préserver la forêt de Gonsé.

Cependant, plus les années passent, et plus l'État découvre l'inefficacité de sa politique de protection. Il change de regard sur les communautés et sur leur rôle dans la gestion des forêts. Du reste, c'est ce qu'on peut saisir dans l'avant-projet 2004 du plan d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Gonsé. Quatre (4) points incriminés reviennent dans ce rapport :

- La surface classée en 1953 serait plus grande que celle convenue avec les chefs coutumiers ;

- Le défrichement et le reboisement dès 1974 s'est réalisé sans l'accord des populations ;
- Avant l'autorisation de pacage, des animaux surpris dans la forêt classée ont été quelques fois l'objet d'abattage systématique de la part du service forestier ;
- La taxation des produits au bénéfice de l'État n'est toujours pas comprise.

Les points mentionnés sont ceux qui ont renforcé le sentiment chez les populations d'avoir été dépossédées de leurs sources de revenus, et finalement ont construit un rapport difficile avec l'État. Pourtant, ces communautés ont dans leur imaginaire une conception de la ressource comme étant un patrimoine commun. Il faut pour elles que les règles du jeu soient les mêmes pour tous au niveau local. Dans ce cas de figure, il est presque impossible de donner un cadre normatif unique pour la gestion de l'environnement, la forêt étant un espace considéré par les populations comme leur ressource commune.

Le mécanisme de régulation de la ressource repose sur les principes édictés à l'échelle nationale. Dès lors, il se pose un véritable problème de la gestion de la ressource centrée dans les seules mains de l'État. La forêt dans ce sens est considérée par la population comme étant la forêt de l'État. Elle ne se sent pas dans l'obligation de la préserver pour l'État, sinon travaille à faire échouer la gestion étatique.

Aujourd'hui, les gens ont payé tous les espaces disponibles dans nos villages pour en faire des champs ou de l'élevage (l'agrobusiness) et il n'y a plus d'espace pour cultiver. Il y a aussi que les animaux ont eu un endroit de refuge qu'est la forêt parce qu'il n'y a pas d'espace de pâturage. Pendant le temps qu'on travaillait dans la forêt, il y avait de l'herbe, aujourd'hui il n'y a plus d'herbe pour les animaux. Avant on prélevait des espèces dans la forêt pour se soigner aujourd'hui c'est presque impossible

d'en trouver. Aujourd'hui encore, ce qui reste de la forêt c'est le bois de chauffe que les gens vont couper pour vendre. Mais comme c'est une forêt du gouvernement, nous on ne peut rien dire (entretien chef de Koala12/06/2019).

Ainsi, la légitimité de l'accès de la population à la ressource se justifie à l'aune du sentiment selon lequel la forêt constitue une amputation de leur ressource.

En effet, les populations enquêtées affichent chacune de son côté ce sentiment d'être mis non seulement à l'écart de la gestion de la forêt mais aussi se voit privées de la ressource où elles tirent pour l'essentiel leur besoin de subsistance. Le chef du village de Koala explique :

C'est vrai, ce que racontent les sages sur la forêt, sur la propriété. Au début de sa constitution il y avait des gens qui étaient installés dans la forêt, c'était le champ des gens, il y avait des villages qui étaient dans la forêt, mais eux ils ont été réinstallés, c'est justement ces personnes qui sont aux alentours de la forêt. Une partie de Saaba faisait partie de la forêt. Ils ont été réinstallés, mais ils n'ont pas été dédommés. Et depuis lors, c'était la propriété du blanc depuis la délimitation donc ces personnes n'ont rien eu. La population de Saaba venait cultiver jusqu' au niveau de ce qu'on appelle « boulg-weogo », il est donc difficile de séparer les populations de la forêt. Elles sont toujours attachées à leur brousse (entretien avec le chef du village de Koala, 12/06/2019).

En effet, les populations ne conçoivent pas que la ressource qui a été amputée de leur terroir puisse leur être aujourd'hui interdite d'accès. La considération qu'ont les populations sur la ressource vient du fait que l'État, au nom de la loi, leur interdit l'accès et d'en tirer profit à souhait. Ce sentiment semble être partagé par les femmes des différents villages enquêtés, qui du reste, bénéficient jusqu'à présent des avantages que leur offre la forêt.

Actuellement ce sont les agents forestiers qui s'occupent de la surveillance de la forêt de Gonsé. Sinon à l'époque, les autorités de la forêt organisaient des séances d'activités de protection de la forêt contre les feux avec les populations. Ces activités consistaient encercler toute la forêt avec pierres. Mais depuis que le projet est fini, je ne pense plus avoir vu un membre d'un village parler de ces activités encore. Aujourd'hui Ils nous interdisent l'accès et contrôlent la forêt à eux seuls, alors qu'ils ignorent que la forêt est notre propriété avant qu'ils n'arrivent. Nous n'avons plus beaucoup de choses à faire là-bas dans la forêt, a la moindre occasion vous êtes pourchassés, on fait la police sur vous comme si vous venez pour voler. Pourtant, nous devons vivre. Nos enfants se soignent grâce à cette forêt, nous gagnons un peu d'argent grâce à la forêt et nous interdire l'accès c'est comme si on nous demandait de quitter le village (focus group femmes de Komkaga, 12/06/2019).

Aujourd'hui, du moins depuis la fin des différentes projets, l'interdiction de couper du bois, de faire du braconnage, en sommes toutes les interdictions qui frappaient les populations riveraines semble volées en éclat du fait de l'entêtement des populations et aussi du nombre réduit des forestiers. La légitimité de l'État est donc mise en mal par les populations qui continuent de braconner la ressource.

Un autre fait non moins important qui plombe les actions des forestiers dans la gestion de l'environnement, c'est le contexte sécuritaire. Les forêts aujourd'hui sont des nids potentiels des terroristes qui n'hésitent pas à en faire leur refuge. La forêt classée de Gonsé n'échappe pas à cette réalité. En effet, depuis 2020, des rumeurs ont circulé faisant état du fait que des terroristes seraient logés dans la forêt et depuis lors, la psychose s'est donc installée tant chez les populations que chez les forestiers. En dépit du fait qu'une mission spéciale des services de lutte contre les terroristes aie fait une incursion dissuasive dans la forêt, il y a jusqu'à présent cette méfiance

chez les forestiers à s'y aventurer pour des activités de surveillance. Ils se contentent d'attendre d'éventuels contrevenants au post forestier situé sur la route national n°4. Cette crise sécuritaire a donc modifié la démarche en matière de surveillance chez les forestiers. En témoigne un des agents forestiers :

Depuis que l'annonce de la présence des djihadistes dans la forêt a été faite, nous-mêmes on venait plus ici hein ; c'est vraiment la peur qui nous anime. Nous ne sommes pas outillés pour ça. Il a été signalé leur présence dans la zone, ici, ceux qui sont censés les combattre sont venus tourner dans la forêt et faire demi-tour. Il leur a été demandé de rentrer voir mais eux, ils se contentent juste d'observer et repartir. Nous aussi, nous adaptons notre quotidien a la situation (entretien agent forestier Gonsé 10/04/2020).

C'est donc dans ce contexte fait d'ambiance de psychose généralisée chez les populations que chez les forestiers que se dessine le destin de la forêt ouvrant ainsi la porte à une sorte de braconnage non contrôlé. Cette situation empêche les forestiers de jouer leur rôle de gardien de la forêt et ouvre ainsi une brèche pour les populations de grignoter sur la ressource. Les forestiers préfèrent se cantonner au poste de contrôle pour ne pas prendre de risque inutile. La rumeur étant perçue comme une réalité. En désespoir de cause, un autre agent forestier nous livre ceci :

Le problème du terrorisme est une menace pour la forêt vue que ça réduit considérablement notre surveillance de la forêt. Déjà que nous sommes moins nantis en matériels de sécurité et roulant, et vous savez, quand c'est comme ça, si ce sont les civils qui entrent pour couper du bois, ils (les terroristes) ne s'intéressent pas a eu. Depuis les rumeurs, nous sommes devenus méfiants et cela profite à la population, nous voulons que l'armée vienne nous dire qu'ils ne sont pas là. Voici une situation qui freine la surveillance (entretien forestier Gonsé 10/04/2020).

Les populations quant à elles, sans toutefois minimiser la menace que peut engendrer les « gens de la brousse » sur eux, semblent plutôt méfiante, elles ont peur de voir ce qui se produit aux extrémités du pays chez eux (massacre des populations, destruction de biens, fermeture des écoles...).

2.3. La délégitimation de l'État dans l'administration de la ressource

Conformément au code forestier, il existe un certain nombre d'interdictions qui frappent les populations locales quant à l'utilisation des ressources forestières qui sont entre autres l'interdiction de couper du bois, de chasser, de faire du braconnage, d'extraire des agrégats, etc.... Pour faire respecter ses restrictions, des dispositions ont été prises. Le code forestier à son article 33 énonce que les services forestiers de l'Etat sont garants de la préservation des ressources forestières considérées comme éléments du patrimoine national.

Le décret n°450/PRES/PM/MEDD/MAHRH/MEF/MATD/SECU/MJ/MDAC portant organisation et conduite des opérations de polices forestières quant a lui donne plus de précision sur les attributions du service en charge de la protection de la forêt. En effet, l'article 3 énonce que les polices forestières s'exercent sur l'ensemble des ressources forestière, faunique et halieutique. Elles ont une fonction de police administrative spéciale et une fonction de police judiciaire. En tant que polices administratives spéciales, elles agissent sous l'autorité du Ministre en charge de l'environnement et des forêts.

À cet effet, elles ont compétence pour contrôler et prévenir les infractions, donner des autorisations et permis, et mener toute opération, démarche, action ou pratique en vue de surveiller et protéger tout patrimoine national dans le domaine des ressources forestière, faunique et halieutique. Elles peuvent apporter leur

assistance technique aux activités de protection de l'environnement et des forêts des collectivités territoriales et des particuliers.

En tant que composante de la police judiciaire, elles agissent sous l'autorité du Procureur du Faso de la juridiction de leur ressort territorial en vue de :

- constater les infractions ;
- rechercher leurs auteurs ;
- rassembler les preuves ;
- poursuivre le cas échéant le délinquant devant les juridictions compétentes, sous couvert voie hiérarchique du Ministre chargé de l'environnement et des forêts;
- saisir les produits forestiers détenus illégalement, ainsi que les moyens et outils ayant servi à la commission de l'infraction ;
- transiger les infractions qualifiées de délits et de contraventions.

La construction des stratégies de protection de la forêt de Gonsé a amené la population à se faire l'idée que l'Etat a confisqué leurs droits dans la gestion de la forêt en leur interdisant l'accès, et le bénéfice des produits. Cette conception les amène à considérer la situation de la forêt comme relevant d'une anomalie. Ainsi, la présence des agents des eaux et forêts en charge de surveiller la forêt est considérée comme « une force de répression ». De l'avis du CVD de Badnogo 1 :

Les forestiers sont les seuls à veiller sur la forêt et c'est parce qu'ils sont les seuls à veiller sur la forêt que les choses ne marchent pas. Ni pour les populations ni pour eux. Et tant qu'ils seront présents sans être accompagnés par la population, c'est évident qu'ils n'auront pas de succès dans leur travail. Ils sont là pour réprimer alors que la population veut vivre de sa ressource. Leur présence est seulement dissuasive, et même avec leur présence on ne voit pas leur impacte. Ils sont impuissants face à la population de plus d'une dizaine de village qui vit autour de la

forêt. Les gens coupent du bois avec aussi le risque de se faire attraper et payer des amendes et même, avec ça, ils le font sans avoir peur. C'est comme une sorte de défiance à l'autorité (entretien CVD Badnogo1, 26/05/2019)

C'est cette crainte construite sur la répression des services forestiers qui favorise le climat de défiance de l'autorité et par voie de conséquence participe à délégitimer l'Etat dans la gestion de la ressource. Ainsi, les populations ne reconnaissent plus en l'Etat son autorité dans la gouvernance de la forêt et continuent leur activité quotidienne dans la forêt.

Cette crise de légitimité dans la gouvernance de la Forêt trouve en partie sa justification dans le fait que l'État se retrouve être le seul acteur à administrer la ressource ; ce qui amplifie la contestation par les acteurs du bas. L'État étant le seul acteur de la gestion met en place des dispositifs pour la gestion, et ce à travers son service en charge de la gestion de la forêt qui a toutes les prérogatives pour faire respecter ce qui est de l'ordre de leur mission y compris l'usage de la force. Du coup, on se retrouve avec deux logiques qui semblent s'affronter.

D'une part, les institutions portées par l'État et de l'autre côté les institutions traditionnelles. Le plus souvent ces derniers remettent en cause l'autorité de l'État dans sa façon de faire. Pour A. Fréchette (2009), les institutions représentent les règles formelles (lois, politiques, règlements, procédures) et informelles (normes, coutumes, valeurs, conventions) d'autre part, qui régissent les interactions entre acteurs, et entre ces derniers et l'environnement. Ainsi, les institutions dénotent des prescriptions partagées et organisées qui déterminent ou encadrent les actions permises dans les situations répétitives (A Fréchette 2009).

En effet, la remise en cause de la légitimité de l'État dans la gestion de la ressource par les communautés est due au fait que les populations qui ont cédé une partie de leur terroir pour la

constitution de la forêt n'ont pas été dédommagées. Ils fondent donc leur contestation sur cette base estimant qu'ils ont été dépossédés d'une partie de leur terroir sans compensation alors qu'ils n'ont pas droit d'accéder à cet aspect que l'État a décidé de protéger.

Le problème ici, c'est quand une personne va couper du bois et que les forestiers s'y opposent. Tu penses que tu as le droit sur la forêt et que des gens t'en interdisent, et quand ils te prennent, ils confisquent ton vélo et te demandent de venir payer pour retirer ton engin, c'est ça le problème. L'autre problème majeur aussi reste la façon de gérer la ressource sans partage, à eux seuls, ils ne pourront jamais arriver à maintenir la forêt comme ils l'ont trouvé avec nos parents (focus group hommes de Kouidi, 08/06/2020).

Les populations, au regard de la nouvelle forme de gestion de leur forêt, se considèrent comme des perdants de la situation : non seulement, elles n'ont reçu aucune compensation de l'État, mais aussi, elles sont interdites de profiter des ressources de la forêt. Cela est vu comme un passage en force de l'État qui veut à lui seul, gérer une ressource qui constitue la base de subsistance de la population. Ces dernières fondent donc leur légitimité sur le fait que l'espace de la forêt relève de leur emprise foncière traditionnelle et par conséquent constitue depuis toujours leur espace de ressource.

Si certains, dans la plupart des cas, récusent l'exclusivité des droits que s'arrose l'État dans la gestion de la forêt, il y a une autre catégorie d'acteurs, les éleveurs, du fait de leurs activités et surtout du manque d'espace de pâturage qui saluent ce nouveau statut de la forêt. Les éleveurs qui se plaignent de la raréfaction des espaces de pâturage et l'obstruction des pistes à bétail ont trouvé à la classification de la forêt, une opportunité de disposer d'un espace dans lequel ils ne rencontreront pas les agriculteurs ; les éleveurs ayant grâce à une diplomatie, obtenu la possibilité de faire paître les

animaux dans la forêt pour pâturer. Un éleveur du village de Tengsobtenga nous confie ceci :

La forêt a été déboisée, c'est une réalité, les autres espaces autour de la forêt ont été vendus, c'est aussi une réalité. Il nous reste la forêt pour nos animaux. C'est grâce à la négociation entre les agents et nous qui font que nous sommes dans la forêt avec nos animaux. Notre problème va résider dans le fait qu'on nous interdise d'avoir accès à la forêt pour notre élevage, si on nous interdit cela, je pense que ça sera un problème avec nous et nos activités vont prendre un sérieux coup ; mais si toute fois on nous autorise, comme ce qui est fait actuellement, Il n'y a pas de difficulté. Notre difficulté reste l'accès à l'eau pour le bétail. C'est vrai que le fleuve Massili passe dans la forêt, mais nous sommes très loin de « *massili* » le cours d'eau qui traverse la forêt (focus group éleveurs village de Tansobentenga 10/04/2020).

C'est du reste l'avis d'un des agents en charge de la sauvegarde de la forêt qui voit dans l'approche, une sorte de négociation qui a débouché vers un arrangement pour le bonheur des éleveurs. Néanmoins, il reconnaît que :

La forêt n'est pas ouverte pour le pâturage, si y avait un régime d'aménagement ou on pouvait définir les objectifs, on pouvait ouvrir pour le pâturage pour un moment donné et en fonction des heures. De toute façon, dans une forêt classée, les animaux ne doivent pas séjourner dans la forêt, alors que présentement c'est le lieu par excellence le nid des éleveurs (entretien Agent forestier Gonsé, 10/04/2020).

Cette pratique dans le fond est qualifiée par les éleveurs « d'arrangement » entre éleveurs et service forestier, un arrangement qui sonne comme une sorte de don que le service forestier offre à ces acteurs qui doivent vivre de leur activité. Ces petits arrangements ont des impacts sur la ressource. Face à cette incapacité de faire

respecter la loi, ces acteurs techniques optent ainsi et de façon implicite, pour trouver un consensus avec les populations.

Conclusion

Dans la gouvernance environnementale, la participation constitue le maître mot aujourd'hui, avec l'option politique d'aller vers une gestion décentralisée du développement. Comme le soutiennent (A. Bertrand et P. Montagne, 2006 p. 50),

La participation des populations à la gestion des ressources forestières fait désormais partie du « politiquement correct » incontournable mais tellement polymorphe et complexe et si souvent galvaudée et appliquée au seul niveau des discours. Lorsqu'elle ne se limite pas à faire faire (parfois de façon autoritaire, parfois avec plus de formes) ce qui a été organisé et décidé ailleurs, elle est pourtant la condition indispensable d'un développement équitable et durable.

Cette exigence de participation réside dans la prise de conscience qu'une ressource n'est durable qu'en associant l'ensemble des acteurs dans la production du savoir et des pratiques en matière de gestion de l'environnement. L'idée qu'une ressource est dégradable implique que l'ensemble des acteurs participent à sa sauvegarde pour les générations futures. Mais cela passe par la définition d'un objectif clair permettant à tous de s'impliquer suivant des bases claires et transparentes. Les constats qui émanent de l'idée de l'implication de tous les acteurs dans la sauvegarde de la ressource révèlent un défi pour l'ensemble de la communauté enquêtée concernant le maintien de la biodiversité. Il s'agit, dans un premier temps, de prendre en compte les aspirations de tous dans la gestion de la ressource. Car, se sentant exclue, la population produit un discours qui incrimine les acteurs étatiques.

L'autre constat qui émerge de l'observation est la nécessité de s'entendre sur un mécanisme commun de régulation. Ce serait ainsi

donner une chance de réussite à la gestion de la ressource. C'est à ce prix que la durabilité dans la gestion de la ressource peut être atteinte. Ainsi, pour l'ensemble des acteurs, l'unanimité semble se dégager sur la question de l'implication comme condition de succès dans la sauvegarde de leur espace commun. La mise à l'écart d'une catégorie d'acteurs contribuerait davantage à la destruction de la forêt. La gestion d'une ressource commune implique selon les populations une participation commune à des actions allant dans le sens de la sauvegarde de la ressource en intégrant leurs référents endogènes. Des cas d'exemples existent à l'échelle nationale.

En effet, en partant de l'exemple de gestion de la forêt de la Comoé-Léraba par l'Association inter-villageoise de Gestion des Ressources Naturelles et de la Faune (AGEREF) qu'il considère comme une réussite, Boureima N. OUEDRAOGO, Enseignant-Chercheur spécialiste des questions de gouvernance environnementale estime que la forêt est à la fois un bien symbolique, immatériel et matériel et pour cela, il faudra trouver la stratégie de gestion où les traditions ont leur place.

Outre les intérêts à la fois immatériel et symbolique des acteurs, la forêt est une source de subsistance pour les populations dans la mesure où elles y tirent du bois de chauffe, des fruits, des produits forestiers non ligneux, de produits de la petite chasse, Ainsi, la forêt serait d'autant mieux gérée que si tous ces acteurs trouvent un intérêt à cette gestion. Loin d'être un modèle voyageur à implémenter, c'est un cas d'exemple qui témoigne qu'en prenant appui sur les référents endogènes et surtout en impliquant les populations locales, la gestion des ressources gagne en efficacité. C'est du reste ce que souhaite les populations de l'air de la forêt classée de Gonsé. Cette idée est également partagée dans le milieu des services techniques en charge de l'environnement. Pour eux, il manque la participation des populations à la gestion du milieu qui puisse être efficace et ainsi garantir à la ressource sa durabilité,

surtout qu'elle est déjà menacée par bien d'autres phénomènes et surtout par la ville qui s'étend et qui empiète sur les territoires villageois.

Bibliographie

BERTRAND Alain, MONTAIGNE Pierre, 2006, les difficiles mutations des politiques forestières : d'une gestion autoritaire et exclusive vers une politique publique intégrée, in BERTRAND Alain, MONTAIGNE Pierre, KARSENTY Alain (eds), 2006, *l'Etat et la gestion locale durable des forêts en Afrique francophone et à Madagascar*, Paris, L'Harmattan, p. 37 à 53.

BERTRAND Alain, MONTAIGNE Pierre, KARSENTY Alain (eds), 2006, *l'Etat et la gestion locale durable des forêts en Afrique francophone et à Madagascar*, Paris, L'Harmattan.

Décret n°450/PRES/PM/MEDD/. MAHRH/MEF/MATD/SECU/MJ/. MDAC portant organisation et conduite des opérations de polices forestières. BURKINA FASO.

FRÉCHETTE Alain, 2009, « *La gouvernance forestière au Québec : le défi du changement institutionnel dans les systèmes socio-écologique interdépendant* ». Vertigo, numéro 6.

LESSARD-HERBERT Michelle, GOYETTE Gabrielle et BOUTIN Gérald, 1996, *La recherche qualitative : fondements et pratiques*. Montréal : Editions Nouvelles AMS, Collection Éducation.

MOYENGA Paul-Marie & NANA Ezaï, 2023, « *Droit et coutumes dans la gouvernance foncière au Burkina Faso, la difficulté d'un attelage* », Revue internationale *Dónni*, Décembre, p. 94-104.

MOYENGA Paul-Marie, 2015, *Socio-anthropologie de la question foncière dans les aménagements agricoles de l'État. Le cadre du secteur aménagé de la Koulipélé*, thèse de sociologie, Ouagadougou, Université Ouaga 1 Pr Joseph KI-ZERBO.